

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33498</b>	De <b>M. Yves Hemedinger</b> ( Les Républicains - Haut-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >commerce et artisanat	<b>Tête d'analyse</b> >Ouverture des commerces non essentiels	<b>Analyse</b> > Ouverture des commerces non essentiels.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yves Hemedinger attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la nécessité de permettre à tous les commerçants, dans le cadre du reconfinement, de poursuivre leur activité dans le respect des gestes barrières. Lors de son intervention devant l'Assemblée nationale le 29 octobre 2020 sur les nouvelles mesures sanitaires, M. le Premier ministre a déclaré : « Nous adoptons les mêmes mesures qu'en Allemagne ». Dès lors, il souhaite savoir si, comme en Allemagne, le Gouvernement envisage de permettre à tous les commerces, essentiels ou non, de rester ouverts pour sauver les 1,2 million d'emplois du commerce non alimentaire.